

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NOS PETITS CAMARADES (2014) LTÉE	Numéro de permis 2015202	Date d'inspection Le 12 juillet 2022	
Nom de l'établissement Nos Petits Camarades		Numéro de téléphone (506) 854-7412	
Adresse 386 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	12 juil. 2022	
<p>Commentaires : Durant l'inspection de renouvellement du permis 327033, l'inspectrice a observé un enfant d'âge préscolaire, via un monitor dans la cuisine, dans une salle seule au sous-sol. L'enfant était dans cette salle seul avec la porte fermée pendant l'heure de la sieste du groupe des préscolaires. L'administrateur était dans la cuisine à l'étage principal et supervisait l'enfant via le monitor pendant les pauses des éducatrices tout en effectuant les tâches de cuisine. Une discussion entre l'inspectrice et l'administrateur a eu lieu au sujet de la supervision et le ratio des enfants-personnel, qui doit être respecté en tout temps. L'inspectrice recommande qu'un plan soit créé, pour assurer que tous les enfants ne sont jamais laissés seuls et que ce plan soit envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité. Entre-temps, la salle au sous-sol ne doit pas être utilisée pour les enfants jusqu'à l'approbation de l'équipe de délivrance des permis.</p>			

Commentaires généraux

original signé par
Mireille Comeau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juillet 2022

Date

original signé par
Jeremie Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2022

Date